

LES FAITS MARQUANTS DE LA GTAP 2: LUNDI 11 FEVRIER 2008

La deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (GTAP 2) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est ouverte lundi 11 février, à Rome, Italie. Les délégués se sont réunis en plénière où ils ont entendu les déclarations liminaires et les exposés centraux consacrés à la mise en application du Programme de travail sur les aires protégées (PTAP), les défis posés et les perspectives à venir.

PLENIERE

LES DECLARATIONS LIMINAIRES: José Antônio Marcondes de Carvalho, président de la GTAP 2, a souhaité aux délégués la bienvenue à la réunion et a souligné l'importance des AP pour l'éradication de la pauvreté, la génération de revenus et l'amélioration des biens et services des écosystèmes. Aux fins de concrétiser l'objectif de 2010 pour la biodiversité, consistant à réduire de manière significative le taux d'érosion de la biodiversité, il a parlé de la nécessité d'efforts unis et focalisés ainsi que d'une coopération internationale améliorée en faveur des AP.

Aldo Cosentino, au nom de Pecoraro Scanio, ministre italien de l'environnement, a souligné l'importance de la mise en place d'un réseau mondial des AP et a parlé des efforts fournis par l'Italie en faveur des AP, comme l'élaboration de systèmes de gestion efficaces.

Ahmed Djoghlaif, secrétaire exécutif de la CDB, a donné un aperçu des activités de la CDB relatives à la mise en œuvre du PTAP. Il a indiqué qu'une mise en application effective reste tributaire de l'engagement des gouvernements et du grand public, attirant l'attention sur la présence des ministres de l'environnement du Mexique et de l'Equateur et du président des Etats Fédéraux de Micronésie, qui témoigne d'un tel engagement politique.

Jan Heino, FAO, a donné un aperçu des activités de la FAO dans le domaine des AP, axées sur: la détermination, l'évaluation, la gestion et le suivi; l'interface entre les AP et le secteur agricole; et la contribution des AP à la sécurité alimentaire et à l'atténuation des changements climatiques.

Une représentante des ONG internationales opérant dans le domaine de la conservation, a mis l'accent sur le soutien qu'elles apportent dans les domaines de l'étude des lacunes écologiques, le financement des AP et la création des capacités. Elle a souligné l'importance des ateliers consacrés à la mise en application du PTAP et de l'échange d'informations sur les questions prioritaires avec les experts régionaux et nationaux pour catalyser l'action sur le terrain.

LE FORUM INTERNATIONAL DES AUTOCHTONES POUR LA BIODIVERSITE a déclaré que l'établissement d'AP sur les terres et territoires des communautés autochtones viole les

droits des peuples autochtones. Au sujet de la mobilisation des ressources financières, il a rejeté les options proposées, telles que l'échange des droits d'émissions de carbone, la privatisation de l'approvisionnement en eau et la rémunération des services fournis par les écosystèmes.

LE COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI A LA PÊCHE ARTISANALE a fait part de ses réserves concernant la poursuite de l'érosion de la biodiversité et de la violation des droits de l'Homme et a appelé à un moratoire sur les industries extractives dans les zones importantes de conservation de la biodiversité et sur les territoires des peuples autochtones, sans leur consentement préalable en connaissance de cause.

Plusieurs pays ont présenté les activités, les accomplissements et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PTAP et ont souligné le besoin d'une participation accrue de la communauté autochtone. De nombreux participants ont mentionné les projets de recommandations figurant dans l'évaluation de la mise en application du PTAP (UNEP/CBD/WG-PA/2/2). L'AFRIQUE DU SUD, l'INDE, l'UE, le CANADA et l'ARGENTINE ont plaidé pour l'établissement de correspondants nationaux et de comités de coordination pluripartites, l'INDE et l'ARGENTINE précisant que les parties devraient être libres de déterminer les parties prenantes qui devraient participer. L'AFRIQUE DU SUD a souligné le besoin de s'assurer que tous les usagers apportent leur soutien aux projets de conservation et de développement des AP. Le PEROU et la THAÏLANDE ont appelé à des systèmes de surveillance et à l'établissement de seuils de référence pour la mesure des progrès accomplis dans la mise en application du PTAP. Le CHILI a indiqué que le manque de capacités institutionnelles et la fragmentation de la gouvernance des AP sont les principaux obstacles à la gestion rationnelle et à la rentabilité. La THAÏLANDE a proposé d'intégrer l'évaluation des politiques nationales et la réforme législative dans les recommandations, en vue de la mise en application du PTAP. La COLOMBIE a appelé à la tenue d'une réunion régionale en Amérique du sud pour examiner les défis à relever et les perspectives à venir de la mise en œuvre du PTAP.

La CHINE a détaillé les progrès accomplis dans la mise en application du PTAP, mettant l'accent sur les difficultés rencontrées dans ses efforts visant à établir un équilibre entre la conservation de la biodiversité et la croissance économique. Le délégué des BAHAMAS a fourni des données sur le système d'AP mis en place par son pays et a appelé à la création de cliniques techniques sous-régionales pour aider à la mise au point d'une gamme d'outils de mise en application. L'EQUATEUR a présenté un rapport sur les progrès qu'il a accomplis, notamment l'élaboration d'une étude des lacunes et la mise en place d'une stratégie de financement durable.

Le BRESIL, CUBA, la TUNISIE, la GRENADÉ et TIMOR-LESTE ont mis l'accent sur le manque de ressources financières pour la mise en place des systèmes d'AP nationaux et régionaux. Au sujet de l'amélioration de la mise en application, le BRESIL a parlé du besoin d'un renforcement des capacités et d'un transfert des technologies, ainsi que d'outils pour la surveillance des AP, et a souligné la nécessité de renforcer la participation et la coopération. La Slovénie, au nom de l'UE, a souligné l'importance du renforcement des interconnexions entre les AP et les processus les mécanismes et les organisations des politiques de lutte contre les effets des changements climatiques, et a attiré l'attention sur le potentiel des synergies entre la CDB, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le LIBAN a parlé de son plan national quinquennal pour les AP et de la promulgation de lois réglementant les AP. La NOUVELLE ZELANDE a plaidé pour l'adoption d'une approche sur mesure des outils de gestion, a signalé que certaines activités retenues pour le comité de coordination multipartites proposé ne sont pas appropriées et a appelé à l'éclaircissement des liens entre les recommandations, les objectifs convenus et les buts à atteindre. L'URUGUAY a indiqué qu'il a mis en place un système national d'AP, englobant une commission multisectorielle, avec l'implication des secteurs public et privé, des ONG et de l'université. Le PAKISTAN a noté l'utilité des ateliers régionaux et sous-régionaux et des activités de renforcement des capacités menées dans la région.

MAURICE a annoncé son intention d'établir 16 parcs nationaux insulaires. Le SENEGAL a présenté une mise à jour sur ses AP, englobant la promulgation, récemment, d'un code de la biodiversité et l'établissement de partenariats publics-privés pour la conservation.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les délégués ont adopté l'ordre du jour (UNEP/CBD/WG-PA/2/1) et l'organisation des travaux (UNEP/CBD/WG-PA/2/1/Add.1) sans amendement. Mary Fosi (Cameroun) a été élue Rapporteur, le Bureau de la CdP de la CDB siégeant en tant que Bureau du Groupe de travail.

LES EXPOSES D'ORIENTATION: Emanuel Mori, président des Etats fédéraux de Micronésie, a détaillé les efforts fournis par son pays dans le domaine de la conservation, à travers la Stratégie et le Plan d'action Nationaux pour la biodiversité, et a parlé du lancement d'initiatives régionales, telles que le Fonds micronésien pour la conservation et le Challenge de Micronésie, qui vise à réserver, d'ici 2020, 30% des ressources marines de la Micronésie et 20% de ses ressources terrestres. Mettant en exergue les limites des réactivités locales à l'érosion de la biodiversité, il a appelé les délégués à réaliser la gestion des AP de manière intégrée.

Juan Rafael Elvira Quesada, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et des ressources naturelles, Mexique, a décrit les activités et les accomplissements de la Commission nationale des aires naturelles protégées, qui a supervisé, récemment, une amélioration de la couverture des AP et qui s'active à rendre le réseau plus représentatif de la biodiversité du Mexique. Il a mis en relief les efforts fournis à l'échelle nationale pour l'intégration systématique de la gestion environnementale intégrée et a souligné l'importance des AP pour le développement régional et pour les communautés locales.

Guy Suzon Ramangason, ministère de l'environnement, de l'eau, des forêts et du tourisme, Madagascar, a présenté les réalisations de son pays dans le domaine de la gestion participative des AP, conciliant les AP avec des activités telles que les activités minières, et intégrant l'écotourisme, la gestion des bassins versants

et d'autres services fournis par les écosystèmes dans les plans de gestion des AP. Il a également noté que les coûts de gestion des AP ont baissé de 3,5 dollars par hectare par an à 2,5 dollars.

Maria Cecília Wey de Brito, ministère de l'environnement, Brésil, a indiqué que le réseau des AP au Brésil sera accru pour couvrir 15% de son territoire, dont 30% de sa forêt pluvieuse d'Amazonie. Elle a mis en exergue les initiatives visant à améliorer l'efficacité de la gestion des AP, y compris le l'Institut Chico Mendes des études amazoniennes et le Programme des aires protégées de la région amazonienne. Soulignant l'importance du partage juste et équitable des avantages découlant des AP, elle a encouragé les parties à faire aboutir, avant 2010, les négociations menées autour d'un régime international contraignant sur l'accès et le partage des avantages.

Marc Hockings, Université de Queensland, Australie, a présenté les conclusions d'une étude mondiale sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP. Il a expliqué que cette dernière est un outil utile pour améliorer la communication des données et l'affectation des ressources, ainsi que pour aider à mobiliser le soutien en faveur des AP. L'étude a enregistré plus de 6300 évaluations de l'efficacité de la gestion, fournies par 100 pays, et a rapporté que les AP conservent leurs valeurs et contribuent au moyen d'existence des communautés, mais que leur gestion requiert une amélioration. Les conclusions de l'étude ont englobé: la nécessité de faire face aux graves menaces pesant sur les AP de manière à leur permettre de conserver leurs valeurs; l'absence des conditions élémentaires permettant aux AP d'opérer de manière efficace; le besoin d'améliorer la communication, l'implication communautaire et des programmes mis en place au profit des communautés; et la nécessité pour les gestionnaires d'améliorer les capacités de gestion proactives.

DANS LES COULOIRS

Un sentiment de gravité était perceptible à l'ouverture de la réunion, avec la présence d'un chef d'Etat et de deux ministres de l'environnement. Ce sentiment a été répercuté par un certain nombre de délégués qui ont soutenu qu'étant donné que la question des AP ne sera pas examinée de manière détaillée à la CdP 9, la GTAP 2 est appelée à établir, de manière efficace, le programme relatif aux AP, jusqu'à la CdP 10 en 2010, et que par conséquent, il s'agit là d'un moment critique pour l'ordre du jour des AP.

Il y avait également un sentiment d'optimisme quant au résultat auquel devrait aboutir la réunion. Un délégué a laissé entendre que les divergences sur les aires marines protégées situées au-delà des lignes de juridiction nationale qui avaient embourbé les discussions précédentes autour de la mise en place d'AP, ne referont probablement pas surface cette semaine, parce que la CdP 8 a ôté le sujet du mandat du Groupe de travail. Les questions des ressources génétiques marines seront, elles, examinées par la réunion de l'OSASTT de la semaine prochaine, dans l'objectif d'apporter une contribution au Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions touchant à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale.

Faisant état des interventions longues et détaillées décrivant la mise en application du PTAP par les pays, certains délégués ont soutenu que bien que le travail sur les AP soit clairement en cours, "davantage de concentration" est requise pour aider les pays à transformer "les plans d'action en action sur le terrain". Un autre, faisant écho à cette idée, a ajouté que "la volonté est là, mais qu'elle a besoin d'être nourrie par la formation et le financement".